Code de conduite

Énoncé de principe :
Les membres du Cercle de l'Arbalète et partenaires auxquels s'applique le présent Code sont appelés à prendre des actions et des décisions réfléchies, conformes à l'éthique, et basées sur les valeurs fondamentales d'honnêteté, d'intégrité, de promesses tenues, d'équité, de respect, de sollicitude pour autrui et de responsabilité personnelle.

Objectif :
Le Code de conduite ne peut prévoir toutes les situations que rencontreront les sociétés et ses représentants.
Le présent principe s'applique à tous les membres du Cercle de l'Arbalète, et peut également s'imposer aux personnes invitées ou qui agissent pour le compte du Cercle.

Directives supplémentaires :
Le respect de l'éthique nécessite de faire appel au bon sens et d'être judicieux dans son jugement. Dans ce contexte, l'évaluation d'un comportement donné doit s'effectuer à la lumière des principes directeurs suivants :
• Agir avec une honnêteté et une intégrité absolues dans toutes les activités et relations
• Éviter tout conflit d'intérêts.
• Respecter la dignité et la valeur de chacun.
• Encourager l'initiative dans un climat de coopération et de confiance.
• Préserver un environnement sûr.

Lorsqu'ils déterminent la bonne action à prendre, les membres ou partenaires doivent s'assurer de pouvoir répondre « oui » à chacune des questions suivantes :
• Cette action est-elle compatible avec les valeurs fondamentales d'honnêteté et d'intégrité absolues ?
• Cette action ne va pas à l'encontre de la réputation éthique du Cercle de l'Arbalète ?
• Cette action peut-elle résister à un examen approfondi de la part du public si elle se retrouve évoquée dans les médias ?

Si les membres ou partenaires ne peuvent répondre « oui » à chacune de ces questions mais estiment tout de même que l'action qu'ils souhaitent entreprendre est éthique, ils agissent de fait en pleine conscience des conséquences pour leur société, leur propre intérêt et pour le Cercle, qui pourrait en entrainer une sanction.

Sanction :
Toute action prise ne répondant pas aux critères éthiques définis par le présent Code pourra entraîner une sanction du membre pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du membre et de sa société

Nom et Prénom du représentant :
Société membre :
Fait à :……..
Le :
Signature précédée de la mention lu et approuvé